



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ligne Paris-Toulouse

Question écrite n° 23812

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la ligne de train Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT). En effet, dans une lettre du 25 janvier 2013, le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer préconise de passer de onze allers-retours quotidiens à sept puis à quatre. Cette proposition serait faite pour améliorer la rentabilité de la ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers. Ainsi, elle opposerait les grands axes structurants aux lignes secondaires qui permettent d'offrir une desserte convenable aux villes moyennes. Cela pénaliserait l'activité économique et touristique entre Toulouse, Limoges et Orléans. En conséquence, il lui demande sur quelle base cette préconisation a été élaborée et si des solutions alternatives à une telle réduction drastique du trafic sont envisageables.

Texte de la réponse

Depuis 2007, les études relatives au projet de LGV Poitiers-Limoges sont conduites en partenariat avec les collectivités territoriales cofinanceuses. Les résultats des études conduites par Réseau ferré de France (RFF) leur sont ainsi régulièrement présentés et leurs avis recueillis préalablement à toute décision. Le ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche est particulièrement attaché à cette démarche qui permet de prendre en compte les préoccupations des collectivités territoriales et de faire évoluer le projet en conséquence. La phase d'enquête publique est une étape importante et il est légitime que les collectivités territoriales cofinanceuses aient été étroitement associées à l'élaboration du dossier qui sera présenté au public et qui comportera le bilan socio-économique du projet ainsi que les hypothèses d'évolution des trafics associés, sur la nouvelle infrastructure comme sur le réseau environnant. Les échanges préalables au dossier d'enquête publique ayant entraîné des questions sur ce dossier et sur l'avenir des dessertes de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), les éléments d'information suivants peuvent être apportés. La LGV Poitiers-Limoges permettra de raccorder le Limousin au réseau à grande vitesse. L'enquête publique sur ce projet n'a pas pour objet d'apprécier l'utilité de la ligne classique Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) dont la fonction majeure est de desservir les départements situés le long de cet axe et de participer ainsi au désenclavement des territoires du Massif Central. Dans le cadre de l'enquête publique, il appartient à RFF, maître d'ouvrage et responsable de la préparation du dossier, de porter à la connaissance du public tous les éléments d'information utiles pour apprécier l'impact et l'intérêt socio-économique du projet de nouvelle LGV. C'est pourquoi, dans un souci de bonne information du public, le dossier comporte, à titre d'hypothèses de travail, deux scénarios supplémentaires fondés sur des niveaux de dessertes portés respectivement à 7 services par sens et par jour et à 4 services par sens et par jour sur le POLT. En tout état de cause, ces hypothèses techniques ne préjugent pas des circulations sur la ligne POLT, qui relèvent de la convention conclue entre l'État et la SNCF portant sur l'exploitation de l'ensemble des trains d'équilibre du territoire. Au-delà, le ministre voudrait ici rappeler les éléments structurants de son action en faveur de la modernisation du réseau existant, qui concerne tout particulièrement la ligne POLT. En premier lieu, le ministre a demandé au président de RFF de lui remettre un projet de grand plan de modernisation du réseau ferroviaire afin d'améliorer la performance du réseau en

concentrant les moyens sur le coeur du réseau classique, en développant des systèmes modernes et en améliorant la gestion des situations dégradées. Le ministre a d'autre part mis en place la Commission « Mobilité 21 », qui a identifié les projets d'infrastructures de transport les plus urgents, a proposé des alternatives en terme de dessertes et de rénovation du matériel roulant et défini les principes pour une politique des transports soutenable, tenant compte des perspectives de nos finances publiques et de la priorité que le Gouvernement entend donner aux transports du quotidien et à la réduction de la fracture territoriale. Sur la base de ces deux démarches, le ministre sera en mesure de demander à RFF et à la SNCF d'adopter un schéma directeur sur les quelques axes les plus structurants pour l'équilibre du territoire, dont la ligne POLT. Sans attendre et en dépit de la situation très difficile des finances publiques, le ministre a demandé à RFF d'engager 70 M€ en 2013 pour renouveler et moderniser les installations de cette ligne, soit près du double de ce qui avait été engagé les dernières années. Enfin, le Gouvernement a décidé, en tant qu'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, le renouvellement du matériel roulant des lignes Intercités. Des moyens nouveaux seront mobilisés à cette fin : en particulier, les anciens trains Corail seront intégralement renouvelés entre 2015 et 2025. Parallèlement, les services du ministère réfléchissent avec la SNCF à une hypothèse de rénovation de quelques rames TGV de première génération, qui pourraient être éventuellement affectées sur les radiales structurantes comme le POLT.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23812

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3758

Réponse publiée au JO le : [27 août 2013](#), page 9121